

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022 – 019

Date de convocation :

21/06/2022

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **11**

Absents : **2**

Suffrages exprimés : **13**

Procurations : **2**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : REVISION DES TARIFS
DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin à dix-huit trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Pierre BÈS, Nicole ARQUER, Séverine PRADEILLE, Sandrine LECOMTE, Nadège SELVA, Catherine PECH, Laetitia GILLES, Henri DECHARTRE, Laurent ALBECQ

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL, Michel BOFFA à Josette PUJOL

Absents : Laurent ASTRUCH, Céline SEMENOU.

Madame Sandrine LECOMTE est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs pratiqués à ce jour concernant les prestations assurées dans le cadre de la gestion du service d'eau potable et d'assainissement et qui sont les suivantes : abonnement eau, abonnement assainissement, m3 d'eau, m3 d'assainissement, taxe de raccordement au réseau d'eau, remise en service d'un compteur d'eau, fourniture de coffret compteur.

Elle propose à l'assemblée de statuer sur ces tarifs dont certains n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **De fixer** les tarifs d'abonnement d'eau potable comme suit à compter du 01/11/2022 :

- Abonnement au réseau d'eau : 40 € H.T. / an
- Abonnement au réseau d'assainissement : 40 € H.T. / an

• **De maintenir** les tarifs des mètres cubes comme suit :

- Mètre cube d'eau potable consommé : 1.08 € H.T./m3
- Mètre cube d'eau usée rejeté (assainissement) : 1.01 € H.T./m3

• **De fixer** les tarifs des autres prestations comme suit à compter du 01/07/2022 :

- Taxe de raccordement au réseau d'eau potable (ancienne appellation « Branchement au réseau d'eau potable ») : 500 € H.T.
- Remise en service d'un compteur d'eau potable : 90 € H.T.
- Fourniture d'un coffret de compteur d'eau potable : 200 € H.T.
- Installation ou déplacement d'un coffret et/ou d'un compteur d'eau potable sur demande d'un abonné : sur devis.

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Josette PUJOL

